

Mairie de VINDRAC-ALAYRAC
81170 VINDRAC-ALAYRAC

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 5

Représentés : 4

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Publié le : 16 juillet 2024

Date et affichage de la convocation : 04/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Vindrac Alayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Christian BOHÈRE, Maire

Présents : Madame Sandrine CERE, Monsieur Jean-Christian BOHÈRE, Monsieur Michel ANDRIEU, Monsieur Yves FOURNIER, Madame Florence PELOUX

Représentés : Madame CARUANA-GIGLIA Patricia, Monsieur ROBILLARD Francis, Madame BERAIL Sandra, Monsieur PRIOLO Pascal

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CERE

Objet : Avis sur Projet de PLUI arrêté le 13 Mai 2024. DE-2024-020. DE_2024_020

Objet : Avis sur Projet de PLUI arrêté le 13 Mai 2024.

En application de l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, " le projet arrêté du PLUI " est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son avis sur le Projet de PLUI arrêté le 13 mai 2024 par le conseil communautaire du Cordais et du Causse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du 10 octobre 2018, prescrivant l'élaboration du PLUI et fixant les modalités de la concertation et les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres

VU le débat au sein du conseil communautaire du 9 février 2023 sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et la délibération les retraçant,

VU les délibérations du 10 juillet 202, 22 novembre 2022 et 23 novembre 2023 portant constitution et complétude d'un comité de pilotage et de suivi du PLUI, consécutivement aux élections municipales de 2020 et à l'adjonction des nouvelles communes membres (Loubers, Noailles et Salles sur Cérrou)

VU la délibération du conseil communautaire arrêtant le projet de PLUI de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et tirant le bilan de la concertation en date du 13 mai 2024 ;

VU le dossier d'arrêt projet du PLUI dans l'ensemble de ses composantes, tel qu'il est présenté au conseil communautaire, et tel qu'il a été disponible sur une plateforme dématérialisée avec la convocation au conseil communautaire :

https://atclieratien.sharepoint.com/:f/s/Toponymy/EhO-kQ1KPy5Epmc2m3YaibEB498rcEG1_ijrN8PhXR38Lg?e=ZUB&R

Reception de l'AR: 16/07/2024
081-218103208-20240704-DE_2024_020-DE

Considérant les principaux objectifs du PADD et leur traduction réglementaire ainsi que leur justification,

Après avoir présenté les pièces du projet d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Cordais et du Causse et au terme de cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet présenté :

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet :

- Un avis favorable avec les réserves listées ci-après,

- Demande de permis de construire
- Zone constructible (carte communale)
- Terrain avec parcelle viabilisée
- Projet de construction bénéfique
- Possibilité d'échange de parcelle
- Abandon du projet Stecal N° S01

Au Projet de PLUI, tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire du 13 mai 2024.

Ainsi fait et délibéré à Vindrac-Alayrac, le 04 juillet 2024, au registre sont les signatures.

Le Maire
Jean-Christian BOHERE